
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RN10 À TRAPPES : LANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT A PARTIR DE CET ETE

Le Comité de pilotage des partenaires financiers du projet de requalification de la RN10 à Trappes, qui rassemble la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Trappes sous l'égide du Préfet des Yvelines, s'est réuni ce mercredi 11 juillet 2024 pour lancer officiellement la deuxième grande phase de travaux. La réalisation des voiries provisoires démarre en effet dès cet été et sera préalable au démarrage des travaux d'enfouissement à partir de 2025.

Fréquentée en moyenne par 80 000 véhicules par jour, la RN10 est un axe de transit cardinal avec les autoroutes A11 et A12. Pour répondre aux problèmes de nuisances sonores, fluidifier le trafic et renforcer la cohérence urbaine de la ville, l'État et les collectivités territoriales se sont engagés dans un projet de requalification et d'enfouissement de la RN10 à Trappes.

Menée sous la maîtrise d'ouvrage de la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), la requalification de la RN10 va permettre d'assurer pour les Yvelinois et les Trappistes :

- La fluidification de la circulation
- La sécurisation des carrefours RD912-RN10 et RD23-RN10
- Le développement des transports en commun et des mobilités douces
- L'amélioration du cadre de vie des habitants de Trappes, notamment en matière de nuisances sonores
- Le renforcement de la cohérence urbaine de la ville de Trappes par la suppression en plusieurs points, de la coupure que constitue actuellement la RN10 entre le Nord et le Sud de la ville.

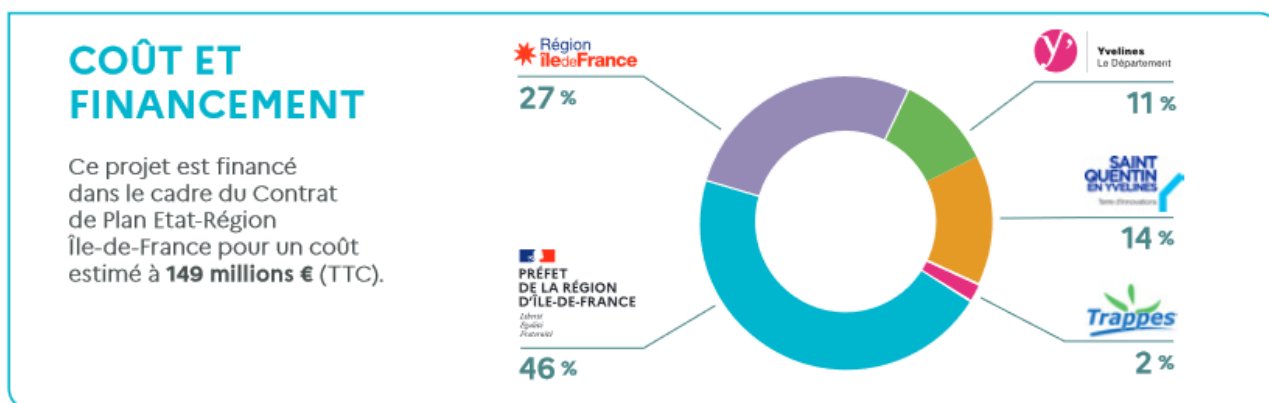
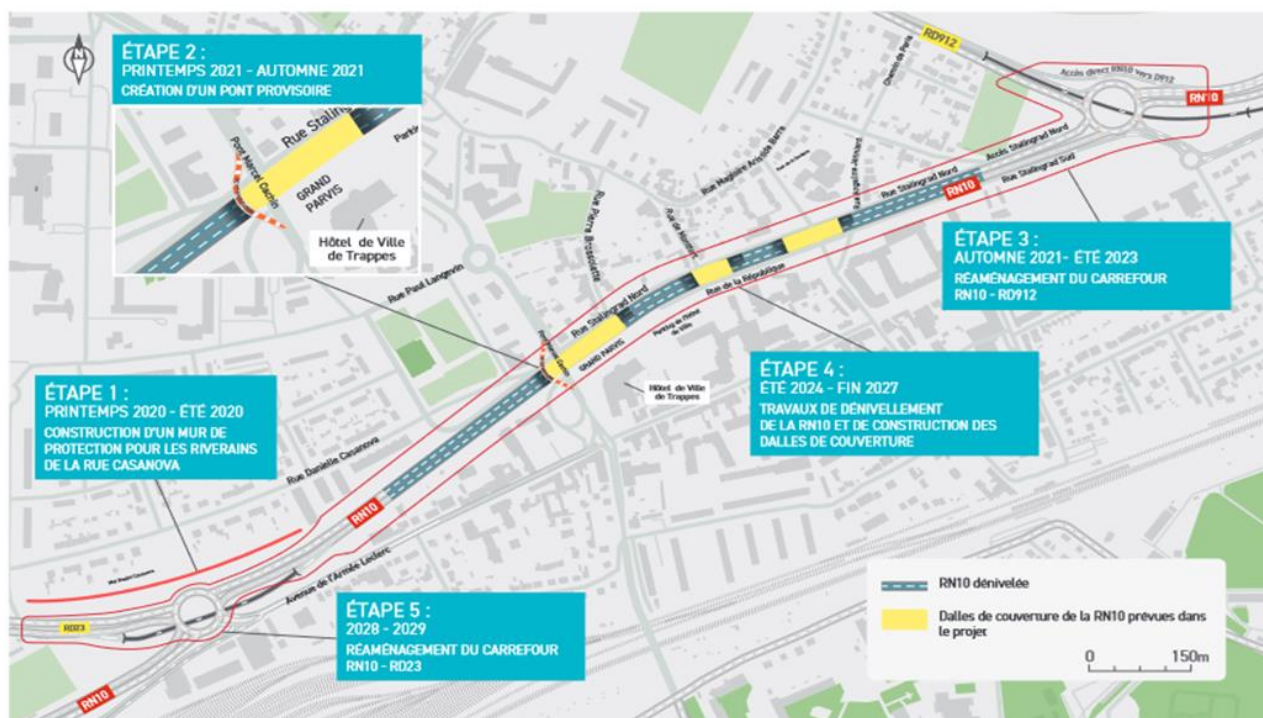
Engagée en 2020, la première phase des travaux s'est achevée en septembre 2023 avec la mise en service d'un giratoire à l'intersection RD912-RN10 et la création d'un passage souterrain à gabarit normal pour le trafic en provenance de la RD912 vers Paris.

Par ailleurs, la création provisoire d'un pont au niveau de la RD36 et d'une passerelle piétonne enjambant la RN10 a été nécessaire pour permettre le lancement de la deuxième phase de travaux actuellement en cours, qui consiste en la réalisation de voiries provisoires au nord de la RN10, pour permettre ensuite à partir de 2025 de lancer les travaux d'enfouissement entre la RD912 et la RD23.

Pour accompagner ces travaux d'envergure, qui auront des impacts sur la circulation et le stationnement des habitants et riverains de Trappes, un dispositif spécifique de communication a été mis en place.

Une agente de proximité est ainsi présente depuis le 2 juillet sur site pour aller à la rencontre des habitants, riverains et commerçants de la ville. Elle assure notamment des permanences à la mairie de Trappes deux jours par semaine de 10h à 13h. La diffusion régulière d'informations chantier sous forme de « Flash Info » est également prévue pour informer régulièrement les Trappistes des impacts locaux.

Les différentes étapes du projet de requalification de la RN10



Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la dernière Info Chantier sur le projet, disponible sur le [site Internet de la DiRIF](https://www.dirif.fr).

Contact presse :

Pour la Préfecture des Yvelines : pref-communication@yvelines.gouv.fr

Pour la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) : Hélène Lambert, Directrice de la communication
helene.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Opération
financée par :



Yvelines
Le Département

